

JOURNEES DE L'ENTREPRISE ALGERIENNE

Rencontre organisée par le FCE sur le thème :

« *La formation, l'emploi et l'employabilité* »

El Aurassi, le 29 Octobre 2013

**ESQUISSE DE QUELQUES AXES DE TRAVAIL EN VUE DE L'ELABORATION D'UN
LIVRE BLANC**

**POUR UN SYSTEME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PLUS PERFORMANT EN
ADEQUATION AVEC LES BESOINS EN EMPLOIS DE L'ECONOMIE NATIONALE**

**ESQUISSE DE QUELQUES AXES DE TRAVAIL EN VUE DE L'ELABORATION
D'UN LIVRE BLANC PLAIDANT POUR UN SYSTEME D'ENSEIGNEMENT ET DE
FORMATION PLUS PERFORMANT EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS EN
EMPLOIS DE L'ECONOMIE NATIONALE**

=====

En décidant d'inscrire le thème de l'emploi, de la formation et de l'employabilité pour cette seconde édition des « **Journées de l'Entreprise Algérienne** », le Forum des chefs d'entreprise a voulu, avant tout, attirer l'attention des autorités économiques ainsi que celle de l'opinion publique nationale, sur la nécessité pour notre pays de faire émerger un système d'éducation et de formation performant, connecté aux besoins de l'économie et apte à réagir avec flexibilité à ses besoins.

Le FCE se propose d'entamer dès maintenant l'élaboration d'un livre blanc dont l'objet sera d'analyser avec réalisme et lucidité les limites actuelles de notre système d'éducation et de formation et de formuler des propositions sur les transformations qu'il serait nécessaire d'entreprendre pour permettre à notre pays de relever les défis économiques et sociaux auxquels il est confronté, pour demeurer à la hauteur des exigences de l'avenir et rester arrimé au mouvement de progrès universel.

Suite aux discussions enrichissantes de cette journée, je vous fais part d'une première esquisse des axes sur lesquels nous pourrions ainsi travailler :

1- Poursuivre l'effort en faveur de l'éducation supérieure et de la recherche ; inscrire comme une priorité absolue le développement des compétences et la modernisation technologique et managériale de nos institutions d'enseignement supérieur et de formation professionnelle.

- Augmenter et améliorer l'utilisation des ressources nationales allouées au développement humain. Nous devons consentir davantage d'efforts, quantitativement et qualitativement pour espérer être un pays émergent.
- L'effort doit être consenti non seulement par l'Etat mais aussi par les entreprises de ce pays.

2- Développer les partenariats entre les entreprises et les institutions d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle ; réformer la gouvernance de ces institutions pour leur permettre d'être plus efficaces, plus autonomes et plus réactives :

- Organiser une gouvernance ouverte et partenariale des systèmes de formation (supérieure et professionnelle) pour améliorer à la fois les qualifications, l'employabilité et partant l'emploi. Il s'agit de reconfigurer la gouvernance des universités et des établissements de formation en organisant le partenariat, la concertation et l'implication dans le processus décisionnel des acteurs (établissements de formation et employeurs) par une présence significative des employeurs dans les organes d'administration et de conception des profils de formation, de définition de leurs missions, de leur organisation et surtout de leur composition.
- Il est vital de faire cesser l'isolement dans lequel se trouvent notre système d'éducation et de formation par rapport au monde du travail ; il est essentiel d'établir l'adéquation des formations dispensées par rapport aux besoins de l'économie, d'assurer une coordination efficiente entre les différents intervenants et une visibilité suffisante des tendances d'évolution du marché du travail.
- La présence des enseignants-chercheurs dans les organes d'administration ou des comités stratégiques ou des politiques de ressources des entreprises améliorerait également davantage la relation du système d'éducation et de formation avec le monde économique.
- Les entreprises doivent être plus fortement incitées à qualifier leurs personnels. Le développement des compétences professionnelles est une responsabilité partagée ; les entreprises doivent soutenir le développement professionnel de tout leur personnel.

3- Concevoir un véritable « Plan Marshall » de mise à niveau de nos ressources humaines dans deux directions : Recycler l'ensemble des personnels opérationnels et moderniser l'ingénierie pédagogique afin de rehausser les standards de formation au rang mondial.

- Construire les outils et les programmes techniques en fonction du projet de société retenu. Commencer par l'université pour son rôle multiplicateur et

moderniser ses partenariats, ses programmes, ses politiques de recyclage et le développement des compétences en ingénierie pédagogique.

- Améliorer substantiellement les programmes et l'ingénierie pédagogique des différentes facultés. **Choisir cinq ou six universités pilotes, les jumeler avec les meilleures universités mondiales** pour transférer leurs programmes et méthodes. Les échanges intenses d'enseignants, d'ingénieries pédagogiques, d'outils et de pratiques permettraient de moderniser notre enseignement, de hisser au rang mondial nos enseignants et chercheurs, de concevoir des programmes pour les recyclages et de traiter les problèmes spécifiques (faiblesse de l'enseignement du primaire au secondaire).

Ces universités pilotes constitueront des centres de démultiplication où le reste des universités viendra puiser les programmes, les méthodes, les outils et les qualifications pour leurs enseignants et leurs gestionnaires. Des universités de niveau mondial peuvent recycler les ressources humaines des autres secteurs (industrie, éducation, tourisme, administration, etc.).

- Mettre en place **un centre de testing** qui peut être monté dans le cadre d'un partenariat international. Il servira à mesurer et à classer nos universités au niveau national globalement et par filière. Les recteurs d'universités, les chefs de départements, les sous départements, les enseignants, etc. seront gérés par des objectifs vérifiables et des contrats de performance. Les tests de niveaux effectués chaque fin d'année permettraient de situer les performances de chaque responsable, de chaque structure et de mesurer les améliorations.

Un tel système peut alors permettre de moduler les rémunérations.

De même, pour les professeurs, on peut créer des corps de professeurs émérites pour ceux qui publient plus de cinq articles dans les meilleures revues mondiales et dont les performances de communication (mesurées) dépassent un certain niveau.

Cela permettrait de passer d'une gestion par les tâches à un système de mesures comme c'est le cas dans les meilleures universités mondiales.

4- Ouvrir le secteur de l'enseignement supérieur au privé. L'Algérie reste l'un des tous derniers pays de la planète à refuser l'accès de ce secteur au privé.

La Corée du Nord vient d'ouvrir sa première université privée (l'université libre de Pyongyang). Le Mali, le Niger, la Tunisie, le Maroc et presque tous les pays du monde ont des instituts supérieurs privés agréés par l'Etat.

Malgré le discours du président à Boumerdes sur l'urgence d'ouvrir des instituts privés supérieurs agréés, nous n'en n'avons aucun. Privilégier le professionnalisme en permettant à nos professeurs d'universités d'obtenir des crédits et de dispenser un enseignement de qualité supérieure.

5- Promouvoir la création d'instituts supérieurs professionnels privés à proximité des zones industrielles. Grâce à la coopération avec les entreprises, les étudiants peuvent utiliser comme atelier les entreprises de la zone. Les entreprises peuvent former les étudiants selon leurs besoins. Une telle formule offre en outre aux jeunes diplômés plus de chance d'être embauchés. De tels instituts peuvent également plus facilement privilégier la formation en alternance.

6- La formation professionnelle a besoin d'une stratégie qui, au-delà de la nécessité de résorber ses déficits en équipements et capacités d'offre de formation, puisse adapter les formations dispensées aux besoins réels de l'économie nationale, qualitativement et quantitativement. Aussi, la priorité doit être portée sur :

- La résorption des déficits en matière d'équipement technico-pédagogiques ;
- La réhabilitation et l'équipement d'établissements nécessitant des capacités additionnelles ;
- La réalisation de capacités nouvelles dans les zones à revitaliser ;
- L'adaptation des programmes aux besoins nouveaux (nouvelles technologies...).

7- L'urgence pour notre pays d'avoir à créer massivement des emplois durables pour la jeunesse et en particulier des emplois qualifiés pour ceux qui, par centaines de milliers, sortent chaque année du système national d'éducation et de formation, commande fondamentalement de placer l'entreprise algérienne au centre de la politique nationale de développement économique et social :

- Il doit être clairement établi que c'est l'entreprise qui est le lieu essentiel de la création de richesses et d'emplois ; en tant que telle, l'entreprise doit être soutenue et accompagnée dans son émergence et son développement comme moteur principal d'une croissance plus forte et plus durable.
- A ce titre, le développement de l'entreprise, l'environnement dans lequel elle travaille et évolue, les voies et moyens d'améliorer son savoir-faire et de favoriser sa compétitivité doivent constituer la préoccupation principale et permanente et faire l'objet de toute l'attention de notre administration comme de l'opinion publique au sens large.

8- Introduire une plus grande flexibilité dans le système de régulation des relations de travail. Les progrès attendus concernent notamment :

- Les missions actuellement dévolues à l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) ;
- Les obligations liées au contrat de travail, en particulier les CDI-CDD ;
- Les règles régissant les conventions collectives ;
- L'élaboration et la diffusion de l'information liée au marché de l'emploi ;
- Les aides à la formation professionnelle en entreprise ;
- La lutte contre les pratiques informelles ;
- La pénalisation du non recours à l'ANEM (à remplacer par un système d'amendes dissuasives)

9- Pour desserrer à brève échéance la contrainte lourde du chômage, notamment des jeunes, engager un vaste programme portant sur des chantiers d'intérêt économique et d'utilité publique.

La suggestion avancée est de lancer un vaste programme de création d'emplois en milieu urbain et rural, à travers des chantiers d'intérêt économique et d'utilité publique. Il s'agit de créer **un million d'emplois en 3 ans**, payés au niveau du SNMG.

Un tel programme permettrait de résorber d'importants problèmes insuffisamment pris en charge (faute de budgets consistants au niveau des collectivités locales) dans le cadre des différents programmes habituellement mis en œuvre par les collectivités locales et qui portent notamment sur les aspects suivants :

- Reboisement et entretien des forêts ;
- Mise en valeur des terres agricoles ;
- Travaux de voirie ;
- Travaux d'Assainissement des villes ;
- Protection des berges de barrages ;
- Tous travaux d'utilité publique et d'intérêt économique.

10- Pour commencer à résorber l'énorme besoin de main-d'œuvre qualifiée dans le BTP et dans toutes les activités secondaires de cette branche, engager la mise en place urgente d'un programme d'envergure pour répondre à ces besoins.

Nous suggérons donc de lancer un programme de formation spécialisée dans les métiers du bâtiment, à l'endroit des jeunes pour atténuer la crise de main-d'œuvre dans cette branche. Un tel programme peut prévoir la formation de 200.000 jeunes par an, qui bénéficieront d'un présalaire équivalant au SNMG.

Les moyens à mettre en œuvre par l'Etat dans un tel programme auront un impact considérable à un double niveau :

- d'une part, un tel programme est de nature à donner, à moyen terme, un élan important à l'industrie du bâtiment et, partant, à de très nombreuses autres activités liées à cette industrie ;

- d'autre part, ce programme aura des répercussions immédiates sur l'emploi des jeunes, en permettant à un grand nombre d'entre eux d'accéder à une formation dont les débouchés sont disponibles.

11- Enfin, il est essentiel que les investissements que réalisent les entreprises étrangères dans notre pays puissent donner lieu à la transmission et à l'acquisition de connaissances techniques au profit des jeunes algériens.

A ce titre, il nous appartient d'organiser notre capacité de négociation afin de nous appuyer sur les entreprises étrangères pour développer la formation et la qualité de nos ressources humaines ; pour cela, des clauses de formation sont à prévoir dans toute implantation d'entreprise étrangère dans le pays.

-----0-----